



Direction générale déléguée aux ressources
Direction des assemblées
et de la vie de l'institution

Lyon, le 3 juin 2020

Objet : *Conseil du 8 Juin 2020*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2020-4320
Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon
pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19

- Dans le "**II - Accompagner la reprise d'activités dans les domaines du tourisme, de l'événementiel et de la culture**" de l'exposé des motifs, il convient :

➤ d'ajouter les paragraphes suivants :

"4° - Accompagner le retour des activités culturelles et artistiques dans l'espace public - Lancement de l'appel à projets "Culture hors les murs"

La fermeture administrative des établissements recevant du public et l'interdiction, jusqu'à ce jour, des manifestations rassemblant du public ont particulièrement affecté les acteurs, structures et établissements culturels et ont entraîné l'annulation en cascade de tous les festivals du printemps et de l'été 2020.

La Métropole a organisé différents dispositifs de soutien à la filière culturelle et artistique. Elle souhaite également proposer une réponse à la demande des territoires et communes qui s'engagent actuellement dans un travail de programmation, durant l'été 2020, d'activités culturelles et artistiques dans l'espace public à destination de leurs habitants, dans un contexte où les traditionnels congés d'été seront limités.

Dans cet objectif, la Métropole propose de lancer un appel à projets spécifique visant à soutenir financièrement les initiatives des communes pour réintroduire des activités culturelles ou artistiques sur le territoire métropolitain. Ce faisant, elle souhaite aussi soutenir le secteur professionnel de la culture, durement affecté par la situation.

a) - Objectif de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir les 59 communes du territoire métropolitain, qui proposeront des activités culturelles et artistiques, de tous secteurs et toutes disciplines, dans une période allant de juillet à fin septembre 2020. Il permettra d'accompagner ces communes dans leur capacité à proposer une offre culturelle à leurs habitants, adaptée et cohérente avec le projet culturel de leur territoire et qui respecte les règles de sécurité sanitaire.

Les projets présentés par celles-ci devront aussi contribuer à la réappropriation collective de l'espace public par les habitants, espace dont ils ont été privés en raison des mesures de confinement.

Ces projets seront réalisés par des professionnels de l'art et de la culture, l'appel à projets ayant également pour objet de soutenir ce secteur.

b) - Modalités de l'appel à projets et conditions d'éligibilité des projets

La Métropole de Lyon s'engage à communiquer la finalité de cet appel à projets auprès des acteurs culturels et artistiques du territoire, afin de contribuer à recenser les propositions susceptibles de répondre à l'intérêt des communes et leurs projets.

Ces différentes propositions seront répertoriées dans un "catalogue en ligne" par la Métropole de Lyon, qui présentera chaque proposition artistique ou culturelle (descriptif du projet, présentation du porteur de projet et des parties prenantes, coût du projet détaillé par postes de dépenses, période concernée, territoire ou public cible le cas échéant, etc.). Ce catalogue sera mis à la disposition des 59 communes de la Métropole, qui pourront ainsi enrichir leur propre projet ou programmation, sur leur territoire.

Les projets éligibles devront se dérouler sur les mois de juillet à septembre 2020 inclus.

Ils pourront relever de toute discipline ou esthétique artistique et culturelle et devront :

- faire intervenir au moins un artiste professionnel rémunéré,
- donner lieu à des interactions en présentiel avec les habitants dans l'espace public : diffusion, restitution, projet participatif, etc.,
- être gratuits,
- présenter des modalités de mise en œuvre, qui intègrent le respect des règles de sécurité en vigueur.

c) - Modalités de financement par la Métropole

La Métropole versera à chaque commune en faisant la demande, la subvention correspondant au(x) projet(s) choisi(s) dans le catalogue, plafonné à 80% du coût TTC de la proposition inscrite dans le catalogue et dans la limite du montant maximum figurant en annexe à la présente délibération (calculé et arrondi à la centaine supérieure en fonction de la population de la commune, base 2019, soit 0,5 € par habitant pour Lyon et Villeurbanne, et 1 € par habitant pour les 57 autres communes).

Le montant total maximum de subventions à attribuer dans le cadre de l'appel à projets est ainsi fixé à 1 066 100 €.

Chaque subvention sera versée sur présentation des dépenses TTC réellement payées pour l'équipe artistiques et justifiées par la ou les commune(s) et sur présentation d'un appel de fonds.

Plusieurs communes ont la possibilité de s'associer pour porter ensemble un même projet et de cumuler les subventions allouées à chacune d'entre elles, dans la limite du plafond de 80 % du coût du projet artistique et des dépenses TTC payées et justifiées par chacune.

Les communes sont incitées à accompagner le projet comme elles l'entendent, notamment en complétant l'aide financière de la Métropole, en apportant une aide logistique facilitant sa réalisation dans l'espace public, en favorisant la contractualisation de partenariats entre les porteurs de projet et les acteurs culturels, économiques et associatifs locaux, etc.

La Métropole assurera la mise en ligne, sur le site Grandlyon.com, de la programmation globale résultant de cet appel à projets ainsi que le calendrier général des réalisations sur l'ensemble du territoire sur la période considérée.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention totale maximum de 1 066 100 €, au profit des communes de la Métropole, pour soutenir les projets culturels et artistiques programmés dans l'espace public durant l'été 2020, selon les modalités et critères ci-définis et dans la limite du montant plafond fixé par commune et figurant en annexe."

➤ et de lire :

"5° - Appel à projets pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Avenant aux conventions passées dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour faciliter la réalisation des travaux

au lieu de :

"4° - Appel à projets pour l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante - Avenant aux conventions passées dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour faciliter la réalisation des travaux"

- Dans le "1° - **Approuve**" du Dispositif, il convient :

- d'ajouter les paragraphes suivants :

"c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement totale et maximum de 1 066 100 € au profit des communes de la Métropole, présentant un ou des projets en réponse à l'appel à projets "Culture hors les murs", destiné à accompagner la programmation de projets culturels et artistiques dans l'espace public métropolitain durant la période estivale 2020.

Cette subvention sera attribuée sur la base des critères présentés et dans la limite du montant maximum par commune figurant en annexe à la délibération.

La dépense de fonctionnement correspondante, soit un montant prévisionnel de 1 066 100 €, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - opération n° 0P33O5692 - chapitre 65."

- et de lire :

"d) - la modification des modalités, etc."

au lieu de :

"c) - la modification des modalités, etc."

- Dans le "3° - **Approuve**" du Dispositif, il convient :

- d'ajouter le paragraphe suivant :

"c) - les communes pour lesquelles la subvention attribuée dans le cadre de l'appel à projets "Culture hors les murs" est supérieure à 23 000 €"

- et de lire :

d) - les bénéficiaires des subventions, etc."

au lieu de :

"c) - les bénéficiaires des subventions, etc."

- Il convient d'ajouter l'annexe ci-après.

Le Président,

Annexe Appel à projets "Culture hors les murs" : subvention par commune

Communes	Population (habitants - 2019)	sub/hab (en €)
Albigny-sur-Saône	2 871	1
Bron	41 589	1
Cailloux-sur-Fontaines	2 725	1
Caluire-et-Cuire	43 546	1
Champagne-au-Mont-d'Or	5 654	1
Charbonnières-les-Bains	5 176	1
Charly	4 687	1
Chassieu	10 437	1
Collonges-au-Mont-d'Or	4 138	1
Corbas	11 277	1
Couzon-au-Mont-d'Or	2 608	1
Craponne	11 362	1
Curis-au-Mont-d'Or	1 200	1
Dardilly	9 173	1
Décines-Charpieu	28 249	1
Écully	18 451	1
Feyzin	10 034	1
Fleurieu-sur-Saône	1 481	1
Fontaines-Saint-Martin	3 144	1
Fontaines-sur-Saône	7 075	1
Francheville	14 578	1
Genay	5 546	1
Givors	19 432	1
Grigny	9 691	1
Irigny	8 737	1
Jonage	5 927	1
Limonest	3 777	1
Lissieu	3 202	1
Lyon	523 164	0,5
Marcy-l'Étoile	3 796	1
Meyzieu	33 351	1
Mions	13 370	1
Montanay	3 226	1
La Mulatière	6 411	1
Neuville-sur-Saône	7 542	1
Oullins	26 838	1
Pierre-Bénite	10 582	1
Poleymieux-au-Mont-d'Or	1 340	1
Quincieux	3 510	1
Rillieux-la-Pape	30 275	1
Rochetaillée-sur-Saône	1 541	1
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	5 681	1
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6 802	1
Sainte-Foy-lès-Lyon	22 385	1
Saint-Fons	18 640	1
Saint-Genis-Laval	22 104	1
Saint-Genis-les-Ollières	4 965	1
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	3 187	1
Saint-Priest	46 153	1
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	1 259	1
Sathonay-Camp	5 984	1
Sathonay-Village	2 394	1
Solaize	2 951	1
Tassin-la-Demi-Lune	22 729	1
La Tour-de-Salvagny	4 157	1
Vaulx-en-Velin	48 906	1
Vénissieux	65 822	1
Vernaison	4 927	1
Villeurbanne	150 375	0,5
TOTAL	1 400 134	